

ADRER

Procès-verbal du Conseil d'administration du 25 avril 2022 11h00

1. Ordre du jour unique

Election du bureau à la suite de l'élection de quatre administrateurs élus ou réélus lors de l'assemblée générale du 25 avril 2022

2. Présents

Les administrateurs présents sont:

- Marie-Jo KONDOLFF
- Elisabeth OLIVO
- Fred CASADEI
- Patrice COLLANGETTES
- Jean PEAN de PONFILLY
- Bruno MARQUIER
- Pierre LHERITIER

Absents excusés

- Gérald MAROT (procuration à P. Collangettes)

Patrice COLLANGETTES accepte de présider la séance et invite les participants à élire le bureau

3. Election du bureau

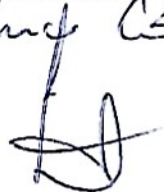
Après dépouillement du scrutin, le résultat suivant est proclamé

- Président: Patrice COLLANGETTES
- Vice-présidente: Marie-Jo KONDOLFF
- Secrétaire Jean PEAN de PONFILLY
- Trésorier: Gérald MAROT

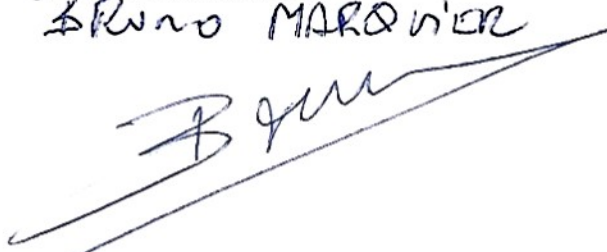
Tous élus à l'unanimité.

Le Secrétaire est habilité à transmettre aux autorités qui en font la demande, une copie certifiée conforme de ce procès-verbal.

Le Président

Patrice Collangettes


L'administrateur

Bruno MARQUIER


Le secrétaire

Jean PEAN de PONFILLY




ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 22 avril 2022

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL

Le 22 juillet 2021 à 17h30, après convocation dûment adressée 15 jours avant cette date s'est tenue dans la salle communale l'assemblée générale ci-après relatée. Il a été établie une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance,

- Patrice Collangettes préside la séance.
- Jean Péan de Ponfilly exerce les fonctions de secrétaire de séance.
- Elisabeth Olivo présente les comptes annuels en lieu et place du trésorier absent excusé

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale délibère valablement si le nombre des membres, présents ou représentés, est supérieur ou égal au tiers des membres à jour de leur cotisation de l'année objet de l'assemblée soit 31 personnes pour l'année 2021.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;

Les présents et représentés étant au nombre de 47. Le quorum est donc atteint.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Election des scrutateurs
- Rapport des activités 2021
- Rapport financier de l'exercice 2021
- Montant de la cotisation annuelle
- Élection du conseil d'administration
- Questions Diverses

Le président sollicite deux scrutateurs. Se portent volontaires:

- Alain de MAHENGE
- Dominique CALONI

Puis il passe à la lecture du rapport d'activité

Après avoir fait approuver le rapport d'activité par l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité il passe la parole à Elisabeth OLIVO pour la lecture du rapport financier, qui est également approuvé à l'unanimité

Enfin le président appelle à l'élection des administrateurs car trois administrateurs voient leur mandat échu:

- Patrice COLLANGETTES,
- Jean PEAN de PONFILLY
- Jean MANSIAUX

Jean Pierre BOEMARE qui souhaite se retirer pour raisons personnelles a remis son mandat à la disposition des adhérents.

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

Le président rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts. Il donne le nom des adhérents qui se sont portés candidats à savoir

- Patrice COLLANGETTES
- Jean PEAN de PONFILLY
- Bruno MARQUIER
- Pierre LHERITIER

Ces candidats ont donné leur profession de foi et se font connaître par l'intermédiaire du Président. Ayant déclaré qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 22 AVRIL 2025.

1. Patrice COLLANGETTES

Résultat des votes

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 47

Patrice COLLANGETTES est élu en qualité d'administrateur.

Jean PEAN de PONFILLY

Résultat des votes

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 47

Jean PEAN de PONFILLY est élu en qualité d'administrateur.

2. Bruno MARQUIER

Résultat des votes

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 47

Bruno MARQUIER est élu en qualité d'administrateur.

3. Pierre LHERITIER

Résultat des votes

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Voix pour : 47

Pierre LHERITIER est élu en qualité d'administrateur.

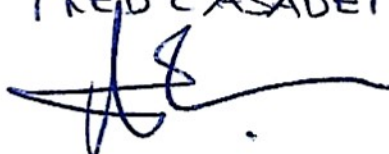
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Patrice Collangettes


Un administrateur

FRED CASADEI


Le secrétaire de séance

Jean PEAN de PONFILLY
